



## Décision de radiodiffusion CRTC 2012-414

Version PDF

Référence au processus : Demande de la partie 1 affichée le 7 juin 2012

Ottawa, le 27 juillet 2012

**Office de la télécommunication éducative de l'Ontario**  
Toronto (Ontario)

*Demande 2012-0566-7*

### **TVO (CICA-TV Toronto) — modification de licence en vue de supprimer tous les émetteurs analogiques**

*Le Conseil **approuve** la demande en vue de modifier la licence de radiodiffusion de TVO (CICA-TV Toronto), qui est exploitée par l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTÉO), afin de supprimer la référence à tous les émetteurs analogiques. Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2012. L'OTÉO prévoit cesser l'exploitation de tous ces émetteurs le 31 juillet 2012.*

#### **La demande**

1. L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTÉO) a déposé une demande en vue de supprimer toute référence aux émetteurs analogiques de la licence de TVO (les émetteurs sont énumérés à l'annexe de la présente décision, conformément à la demande de l'OTÉO du 9 mai 2012). L'OTÉO prévoit cesser l'exploitation de tous ces émetteurs le 31 juillet 2012.

#### **Interventions**

2. Le Conseil a reçu des interventions déposées par des personnes qui s'opposent au projet de l'OTÉO de cesser la transmission des signaux de TVO en mode analogique ou qui proposent des commentaires.
3. Plusieurs intervenants ont décrit l'importance de la programmation de la station qui offre à la population de l'Ontario des informations de qualité. Ils font valoir que les services par câble, par satellite ou par Internet ne sont pas disponibles ou sont trop onéreux pour de nombreux résidents des agglomérations où les émetteurs analogiques de TVO seront éliminés. Certains intervenants indiquent également qu'il est injuste de refuser un accès public gratuit à TVO alors que les contribuables contribuent déjà à son financement.
4. En outre, plusieurs intervenants proposent des solutions de remplacement pour éviter la fin de l'exploitation des émetteurs analogiques ou la perte du signal de TVO dans les localités concernées, y compris la disponibilité d'éventuelles dispositions visant la

fourniture de sous-canaux avec les titulaires d'émetteurs numériques desservant actuellement ces agglomérations.

### **Réplique du demandeur**

5. Dans sa réplique, l'OTÉO indique qu'il doit réduire sa dépendance à l'égard du financement de l'État et qu'il n'a pas les moyens d'investir davantage dans la conversion numérique en direct ou de soutenir l'exploitation de ses émetteurs analogiques en direct.
6. L'OTÉO note aussi qu'il existe plusieurs solutions de remplacement pour recevoir le signal de sa station, dont un abonnement aux services d'une entreprise de distribution de radiodiffusion terrestre ou à une entreprise de distribution par satellite de radiodiffusion directe, ainsi que la disponibilité du programme de Solution de télévision locale par satellite (STLS) de Shaw Direct TV à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, qui comprendra le signal de TVO dans le cadre de son service de base gratuit.
7. Aux intervenants qui proposent des solutions de remplacement et qui demandent de continuer à avoir accès au service en direct, l'OTÉO répond que, compte tenu du faible nombre de téléspectateurs concernés et des possibilités qui existent déjà pour continuer à capter le signal de TVO, il serait plus prudent pour lui d'allouer ses ressources financières limitées à la programmation.

### **Analyse et décision du Conseil**

8. Le Conseil a étudié les observations reçues en réponse à la présente demande et note les préoccupations soulevées par les parties à l'égard de la disponibilité de TVO.
9. Le Conseil note également que les licences, telles que celle détenue par l'OTÉO, sont des autorisations – et non une obligation – de diffusion. Autrement dit, bien qu'il ait la discrétion voulue pour refuser de modifier des licences de radiodiffusion, y compris à la demande d'un titulaire, le Conseil ne peut obliger l'OTÉO ou tout autre radiodiffuseur à poursuivre l'exploitation de ses stations et de ses émetteurs.
10. De plus, le Conseil note qu'il existe plusieurs solutions de remplacement, y compris un service de base gratuit qui sera offert à compter du 1<sup>er</sup> août 2012 par Shaw Direct TV dans le contexte de la STLS et qui comprendra TVO. Plus précisément, le Conseil a permis à Shaw, dans le cadre de la décision l'autorisant à acheter l'actif de Canwest Global<sup>1</sup>, d'affecter une partie de ses avantages tangibles à la fourniture de services locaux et régionaux gratuits et aux services d'installation et d'équipement de réception par satellite pour les foyers qui n'auront plus accès aux stations en direct à l'issue de la transition au numérique. La STLS a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2012 et des sommes ont été réservées en vue de la mise en œuvre d'une campagne d'information dans les médias locaux des marchés concernés.

---

<sup>1</sup> *Changement du contrôle effectif des filiales de radiodiffusion autorisées de Canwest Global Communications Corp.*, décision de radiodiffusion CRTC 2010-782, 22 octobre 2010.

11. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil **approuve** la demande de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTÉO) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de TVO afin de supprimer toute référence aux émetteurs analogiques énumérés à l'annexe de la présente décision. Cette modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2012.

Secrétaire général

*\*La présente décision doit être annexée à la licence.*

## **Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2012-414**

### **Émetteurs-relais analogiques de faible puissance situés en Ontario**

Alberton	CICA-TV-56
Armstrong	CICO-TV-90
Barclay	CICO-TV-17
Barwick	CICA-TV-57
Batchawana Bay	CICO-TV-82
Beardmore	CICA-TV-82
Belle Vallee	CICA-TV-40
Bergland	CICA-TV-84
Brethour	CICE-TV-13
Bruce Mines	CICA-TV-43
Caramat	CICA-TV-72
Chamberlain Township	CICO-TV-83
Charlton	CICO-TV-21
Constance Lake	CICA-TV-20
Dack Township	CICO-TV-65
Desbarats	CICO-TV-66
Devlin	CICA-TV-62
Dobie	CICA-TV-33
Dymond Township	CICO-TV-31
Eagle River	CICA-TV-88
Earlton	CICA-TV-34
Emo	CICA-TV-76
Englehart	CICA-TV-36

Evansville	CICE-TV-20
Evanturel	CICO-TV-67
Fauquier	CICA-TV-92
Fort Hope Indian Reserve	CICA-TV-25
Gore Bay	CICA-TV-21
Goulais River	CICO-TV-77
Gull Bay Indian Reserve	CICO-TV-47
Hanbury (Harley)	CICA-TV-41
Harty	CICA-TV-93
Hilliardton	CICA-TV-4
Hilton Beach	CICA-TV-5
Hudson	CICA-TV-89
Hudson Township	CICA-TV-15
Ignace	CICA-TV-26
Jellicoe	CICA-TV-81
Kaboni	CICE-TV-23
Kagawong	CICA-TV-16
Karalash Corners	CICO-TV-84
Kasabonika Indian Reserve	CICA-TV-27
Kenogami Lake	CICO-TV-70
Kerns Township	CICO-TV-1
Killarney	CICO-TV-85
Kitigan	CICO-TV-43
Lac Ste-Thérèse	CICO-TV-2
Laird Township	CICO-TV-3

Larder Lake	CICA-TV-38
Latchford	CICA-TV-39
Lee Valley	CICO-TV-71
Little Current	CICA-TV-22
Longlac	CICA-TV-71
Mackenzie	CICE-TV-1
Manitowaning	CICA-TV-44
Massey	CICA-TV-53
Matachewan	CICA-TV-61
Mattice	CICA-TV-94
Michipicoten River	CICE-TV-2
Missanabie	CICO-TV-72
Moonbeam	CICA-TV-95
Moosonee	CICA-TV-91
Morson	CICA-TV-64
Nairn	CICO-TV-5
Nakina	CICA-TV-80
Nestor Falls	CICA-TV-79
Nipigon	CICA-TV-74
Opasatika	CICA-TV-96
Pays Plat	CICE-TV-15
Pearl	CICO-TV-56
Pic Mobert	CICO-TV-51
Pickle Lake	CICA-TV-75
Pinewood	CICA-TV-86

Rainy Lake Indian Reserve	CICO-TV-73
Rainy River	CICA-TV-77
Red Lake	CICO-TV-41
Redditt	CICA-TV-49
Richards Landing	CICO-TV-75
Rosspport	CICO-TV-58
Sandy Lake	CICA-TV-52
Searchmont	CICO-TV-8
Shakespeare Township	CICE-TV-7
Silver Water	CICO-TV-10
Sioux Lookout	CICA-TV-85
Sioux Narrows	CICA-TV-78
Tehkummah	CICO-TV-11
Temagami North	CICO-TV-12
Temagami	CICA-TV-19
Thessalon	CICA-TV-46
Thormloe	CICO-TV-13
Tobermory	CICO-TV-95
Val Cote	CICO-TV-14
Val Rita	CICA-TV-97
Vermillion Bay	CICA-TV-87
Virginiatown	CICA-TV-98
Wabigoon Lake Indian Reserve	CICE-TV-9
Walford	CICO-TV-44
Watten	CICO-TV-45

Weagamow	CICA-TV-99
Webequie	CICA-TV-28
Wharncliffe	CICO-TV-16
Whitefish Falls	CICA-TV-55
Wikwemikong	CICO-TV-63
Wild Goose	CICO-TV-94
Wunnummin Lake	CICA-TV-29

### **Émetteurs analogiques de puissance moyenne et élevée situés en Ontario**

Hawkesbury	CICO-TV-96
Huntsville	CICA-TV-13
Kenora	CICO-TV-91
Kingston	CICO-TV-38
McArthur Mill/Bancroft	CICO-TV-93
North Bay	CICA-TV-6
Owen Sound	CICA-TV-12
Parry Sound	CICE-TV-11
Pembroke	CICE-TV-16
Penetanguishene	CICA-TV-51
Peterborough	CICO-TV-74
Sault Ste Marie	CICO-TV-20
Sudbury	CICO-TV-19
Timmins	CICA-TV-7